

		programme de la formation Page 1/2		 9,8 SUR 10	
		SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL INITIAL		Satisfaction et réussite	
		FISST	V2.2	05/01/2026	 100%
 objectif		Être capable d'assurer les premiers gestes de secours sur son lieu de travail. Participer à la mise en œuvre d'actions de prévention et de protection dans son entreprise. Savoir repérer et intervenir sur des situations dangereuses en prenant le maximum de précautions définies dans le plan d'intervention INRS. Savoir passer un bilan précis aux secours, respecter les consignes données et préparer leur arrivée.			
 14H00  intra entreprise		Public concerné		Collaborateur(trice) désigné(es) par le responsable d'établissement désirant connaître les gestes de premiers secours et assurer la prévention dans son entreprise. groupe de 4 à 10 personnes par session	
		Prérequis		Néant	
		Encadrement		Formateur(trice) qualifié(e) SST ayant reçu un maintien des acquis renouvelé tous les 3 ans par un organisme certifié INRS.	
Conditions de réalisation - Programme détaillé par demi-journées					
1ère demi-journée - Partie théorique : - La réglementation en matière de formation et d'intervention du SST ; - Les accidents du travail dans l'établissement ou dans la branche professionnelle ; - Le rôle d'un sauveteur secouriste du travail (SST) ; - Intérêt de la prévention des risques professionnels ; - Le mécanisme de l'accident : appréhender les concepts de danger, situation dangereuse, phénomène dangereux, dommage, risque ; - L'alerte aux populations ; 2ème demi-journée - Partie théorique : - Les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement ; - Les actions à réaliser permettant la suppression du (des) dangers identifié(s) ; - L'examen d'une victime pour la mise en œuvre d'une action choisie en vue du résultat à obtenir ; - L'alerte en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise. Partie pratique : - Mise en situation professionnelle abordant les thématiques suivantes en lien avec le plan d'intervention INRS : - La victime saigne abondamment ; - La victime s'étouffe ; - Repérage des trousseaux ou armoires de premier secours avec description du matériel présent. 3ème demi-journée - Partie pratique : - La victime ne répond pas mais elle respire ; - La victime ne répond pas et elle ne respire pas (réanimation cardio-pulmonaire et emploi d'un défibrillateur) ; - La victime se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux (recherche des signes, questionnement) ; - La victime se plaint de brûlures ; - La victime se plaint d'une douleur qui empêche certains mouvements ou d'une plaie qui ne saigne pas abondamment. 4ème demi-journée Evaluations certificatives : - Multiples mises en situations pratiques sur les thématiques vues en formation ; - Clôture de la formation.					
		Ensemble de techniques pédagogiques (exposé interactif, démonstration pratique, mises en situation...) issues de l'A.F.N.O.R. Supports pédagogiques projetés, plaquettes pédagogiques			
		Plan d'intervention INRS et Plan d'action prévention INRS avec pictogrammes, mallette de simulation risque électrique, maquillage et divers objets de simulation, mannequins adultes, enfant et nourrisson, mannequin adulte (bras et jambes), veste d'entraînement OBTVA adulte, défibrillateur, document unique de référence SST, guide des données techniques INRS, aide-mémoire SST, ordinateur, écran de projection, salle de cours.			
		Code du travail Articles : L4121-1, R 4224-14 à 16 ; Code de la Sécurité sociale Articles : L441-4 et D441-1 ; Circulaire CNAMTS – CIR 150/2003 du 2 décembre 2003 ; INRS, CARSAT. Numéro d'habilitation INRS Aliénor H34194/2024/SST-1/O/01 .			

	programme de la formation Page 2/2			 9,8 SUR 10 Satisfaction et réussite  100%
	SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL INITIAL			
	FISST	V2.2	05/01/2026	

Compétences de la formation

1er domaine de compétences : Intervenir face à une situation d'accident de travail

Compétence 1 : Maîtriser les éléments qui délimitent le cadre juridique de l'intervention du SST dans son entreprise et en dehors du temps de travail.

Compétence 2 : Réaliser les mesures de protection sans s'exposer soi-même. Un programme permettant de former le SST aux mesures de protection doit être suivi et réussi.

Compétence 3 : Examiner la victime. Les SST sont habilités à reconnaître les signes qui menacent la vie d'une personne : saignement abondant, étouffement, inconscience, etc.

Compétence 4 : Alerter ou faire alerter les secours selon l'organisation des secours dans l'entreprise.

Compétence 5 : Porter secours à la victime en réalisant les gestes de secours appropriés.

2ème domaine de compétences : Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

Compétence 6 : Être capable de situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise : appréhender les risques AT/MP.

Compétence 7 : Être capable de caractériser des risques professionnels dans une situation de travail.

Compétence 8 : Informer les personnes désignées dans le plan de prévention des situations dangereuses repérées.

Remise à niveau/Recyclage : L'INRS impose un recyclage tous les deux ans.

Organisation et méthodes d'évaluations

Cette formation est 100% présentielle.

Les évaluations sont sommatives et certificatives.

Pour que le stagiaire soit validé, les conditions suivantes doivent être remplies :

- Avoir participé à toutes les phases de la formation (feuilles de présence) ;
- Participer activement à la formation (lors des mises en situation pratiques) ;
- Remplir l'ensemble des critères inscrites sur la fiche d'évaluation de l'INRS ;
- Être déclaré apte à la mise en situation pratique (pas de mise en danger).

	Ensemble de techniques pédagogiques (exposé interactif, démonstration pratique, mises en situation...) issues de l'A.F.N.O.R. Supports pédagogiques projetés, plaquettes pédagogiques
 Documents remis aux stagiaires et aux clients	Livret aide mémoire stagiaire "SST - ED 4085" Certificat de réalisation individuel Certificat SST INRS Copie de la feuille de présence Attestation de fin de formation remise au stagiaire
 Coût	Selon devis ou conditions tarifaires
 accessibilité et handicap	Selon protocole de l'entreprise utilisatrice (formation intra-entreprise) Contacter notre référent handicap à l'adresse suivante : inclusion-rgpd@alienor-prevention.fr